

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU JURY DU CONCOURS
DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2023**

SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - LE PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES.....	5
5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR	6
6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	12
7 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ.....	14
8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	18
9 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	20
10 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY	24
11 - LA FICHE TECHNIQUE	25

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	Session 2021				Session 2023			
Concours	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
Nombre de postes	45	27	18	90	76	36	8	120
Candidats admis à concourir	395	513	94	1002	386	510	82	978
Candidats présents épreuve écrite	175	188	52	415	192	238	49	479
% présents « écrit » / admis à concourir	44%	37%	55%	41%	49.7%	46.7%	59.8%	49%
Moyenne épreuve écrite RAPPORT	8.13	9.41	9.84	9.12	8.7	8.5	8.6	8.6
Moyenne épreuve écrite QUESTIONS	7.40	6.98	7.66	7.34	7.2	6.8	7.8	7.3
Seuils d'admissibilité	9.50	9.50	10.00		8.5	9	9.25	
Candidats admissibles	59	56	20	135	76	82	16	174
% admissibles / candidats présents « écrit »	34%	30%	38%	32.5%	39,6%	34,5%	32,6%	
Candidats présents épreuve orale	58	52	19	129	75	82	16	173
% présents « oral » / admissibles»	98%	93%	95%	95%	98,7%	100%	100%	99.5
Moyenne épreuve orale	11.51	10.68	10.60	10.93	12.2	11.7	11.4	11.8
Seuils d'admission	10.17	11.33	10.67		10	10.5	11	
Nombre de candidats admis	45	30	15	90	58	52	9	119
% admis / admis à concourir	11%	6%	16%	9%	15%	10.2%	11%	12.2%

Concours organisé pour les besoins des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2 - LE PLANNING

Nombre de postes ouverts : 120		
Externe	Interne	3^{ème} concours
76	36	8

Début des retraits de dossiers	Mardi 7 février 2023
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 15 mars 2023
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 23 mars 2023
Épreuve écrite d'admission	Jeudi 19 octobre 2023
Épreuve orale d'admission	Du mercredi 31 janvier au vendredi 2 février 2024

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY		
Jeudi 29 juin 2023	10h00	Conférence de présidents Choix du sujet
Mardi 5 septembre 2023	10h00	Réunion REP
Mardi 19 décembre 2023	10h00	Jury des admissibilités
Du 31 janvier au 2 février 2024	De 8h30 à 17h00	Épreuve orale
Mardi 13 février 2024	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS	
Jeudi 7 décembre 2023	Retour de l'ensemble des copies au service concours

Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 20 décembre 2023
Diffusion des résultats d'admission	Mercredi 14 février 2024

3 - LES MEMBRES DU JURY

Nom Prénom	Titre
FORTOUL Pascal	Élu, Président du jury Conseiller municipal à Coublevie
BALICCO Marie-Paule	Elue, Vice-présidente du jury Conseillère municipale à Saint Martin d'Uriage
LACROIX Fanny	Elue, Maire de Chatel en Trièves
BOULGAKOFF Marie	Personnalité qualifiée Directrice adjointe des affaires culturelles Echirolles
JAMEN Cyril	Personnalité qualifiée Contrôleur de gestion, direction de l'éducation Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
PELLORCE Audrey	Personnalité qualifiée Directrice générale des services Fontanil-Cornillon
BOURRY Julien	Fonctionnaire Directeur général des services Yenne
PROSPER Nathalie	Fonctionnaire, Représentante du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire Représentante du CNFPT

4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES

EXTERNE	INTERNE	3EME CONCOURS
ADMISSIBILITÉ		
<p>Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>		
<p>Une épreuve écrite consistant à répondre à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	<p>Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	
ADMISSION		
<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>

5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel conditions d'admission à concourir :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Toutefois, selon le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 et l'article L221-3 du code du sport, une dérogation est accordée aux mères et pères d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation de pièces justificatives.

Nombre de candidats ayant fait une demande d'équivalence de diplôme ou une reconnaissance de l'expérience professionnelle : 4

Nombre de candidats ayant reçu une réponse :

- Favorable : 2
- Défavorable : 2

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa ;

13 dossiers internes ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise (11 candidats)
- en position de disponibilité (2 candidats)

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier 2023 de l'exercice, pendant une durée de quatre années,

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

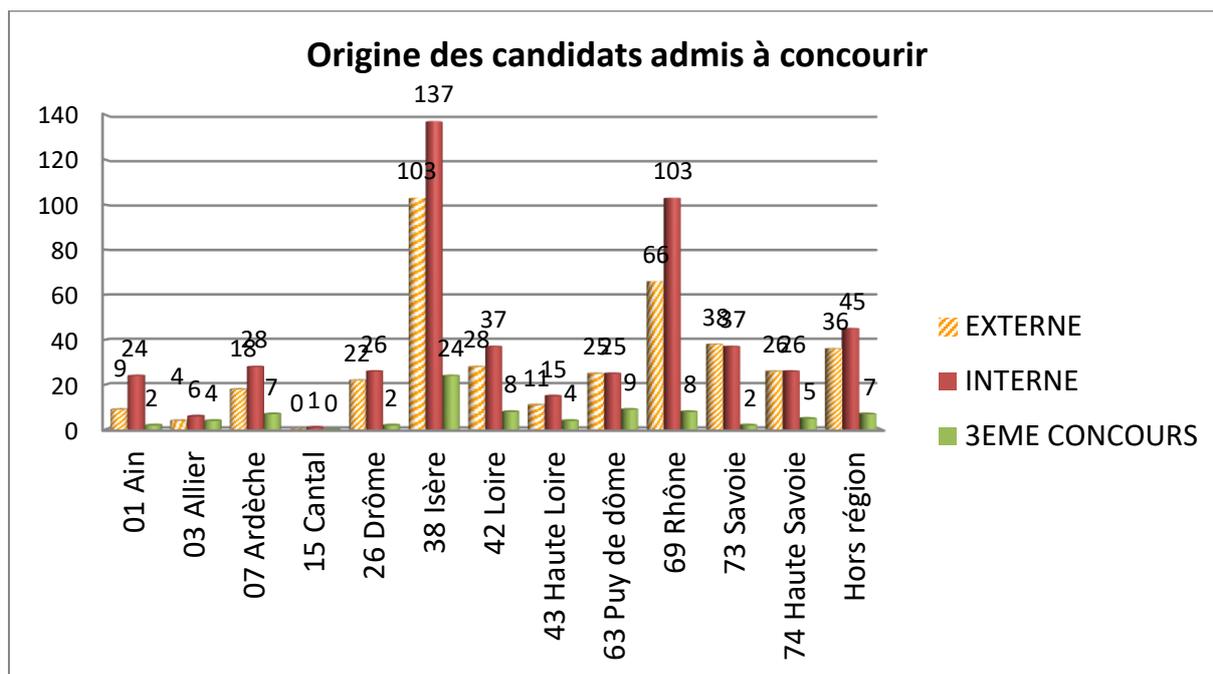
La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

3 dossiers 3^{ème} concours ont été rejetés pour la raison suivante :

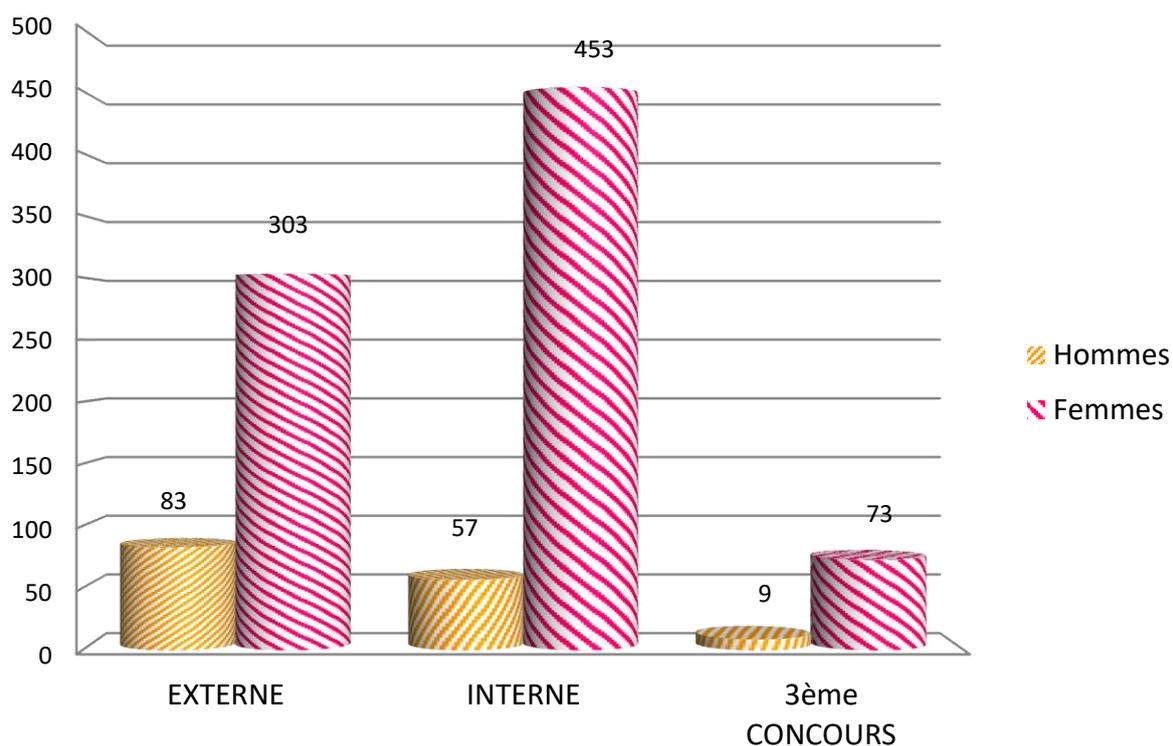
- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise

ORIGINE DES CANDIDATS

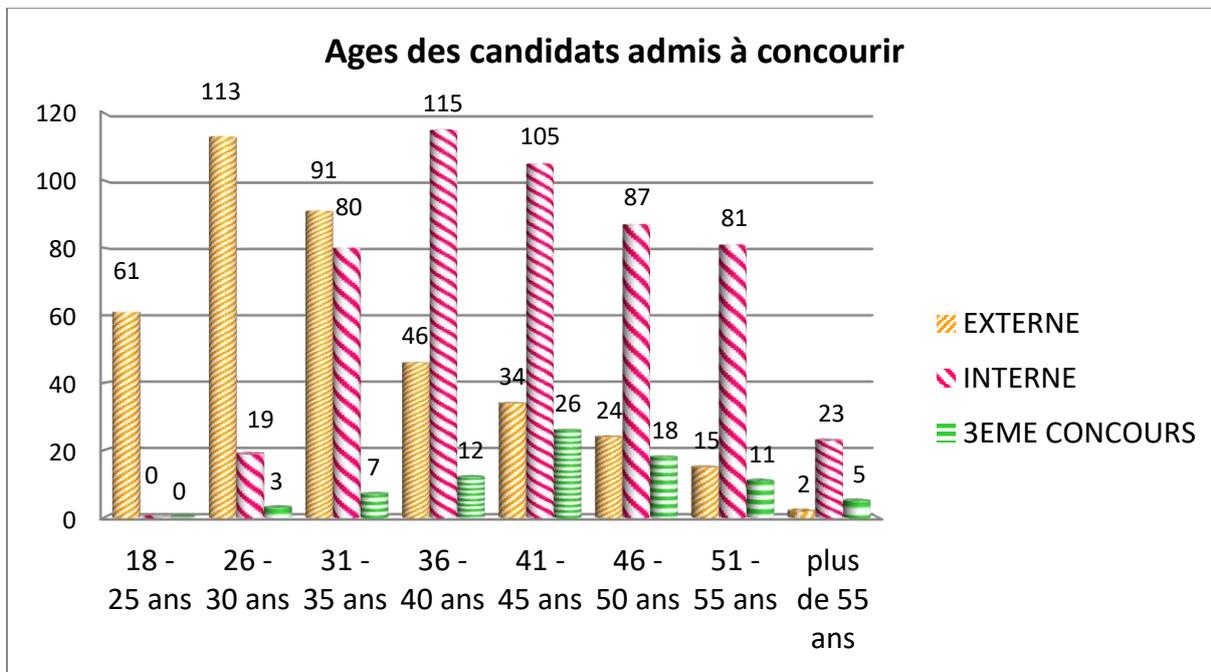


	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	35	4%	9	24	2
03 Allier	14	1%	4	6	4
07 Ardèche	53	5%	18	28	7
15 Cantal	1	0%	0	1	0
26 Drôme	50	5%	22	26	2
38 Isère	264	27%	103	137	24
42 Loire	73	7%	28	37	8
43 Haute Loire	30	3%	11	15	4
63 Puy de dôme	59	6%	25	25	9
69 Rhône	177	18%	66	103	8
73 Savoie	77	8%	38	37	2
74 Haute Savoie	57	6%	26	26	5
Hors région	88	9%	36	45	7
TOTAL	978	100%	386	510	82

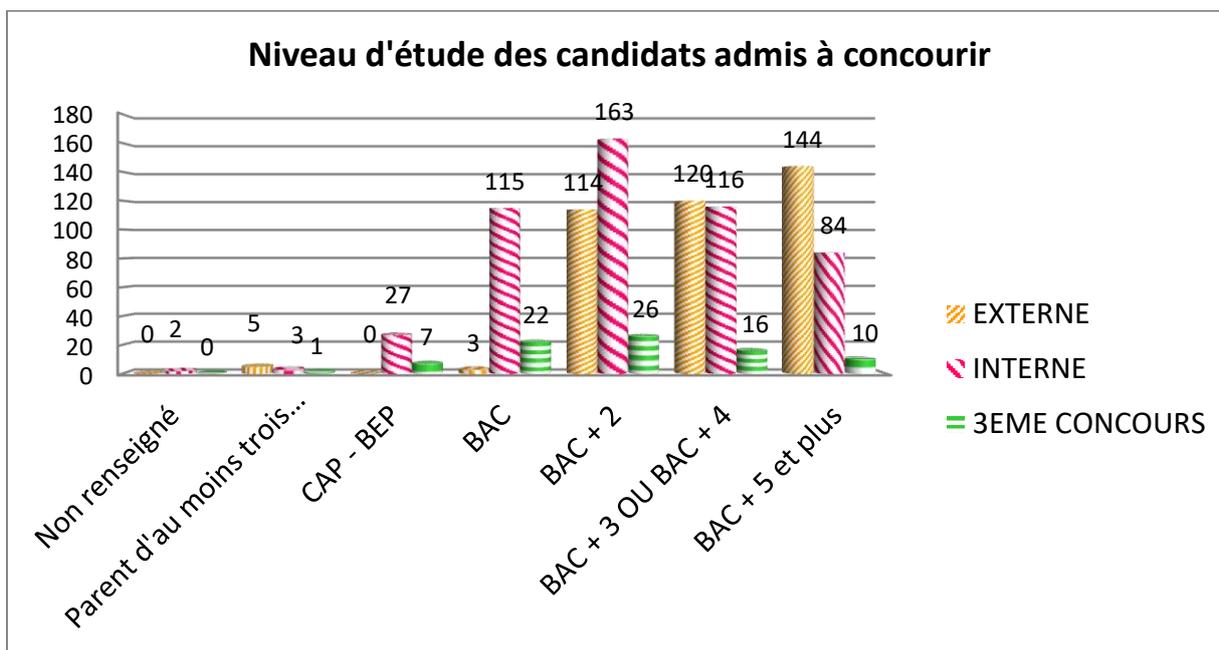
Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir



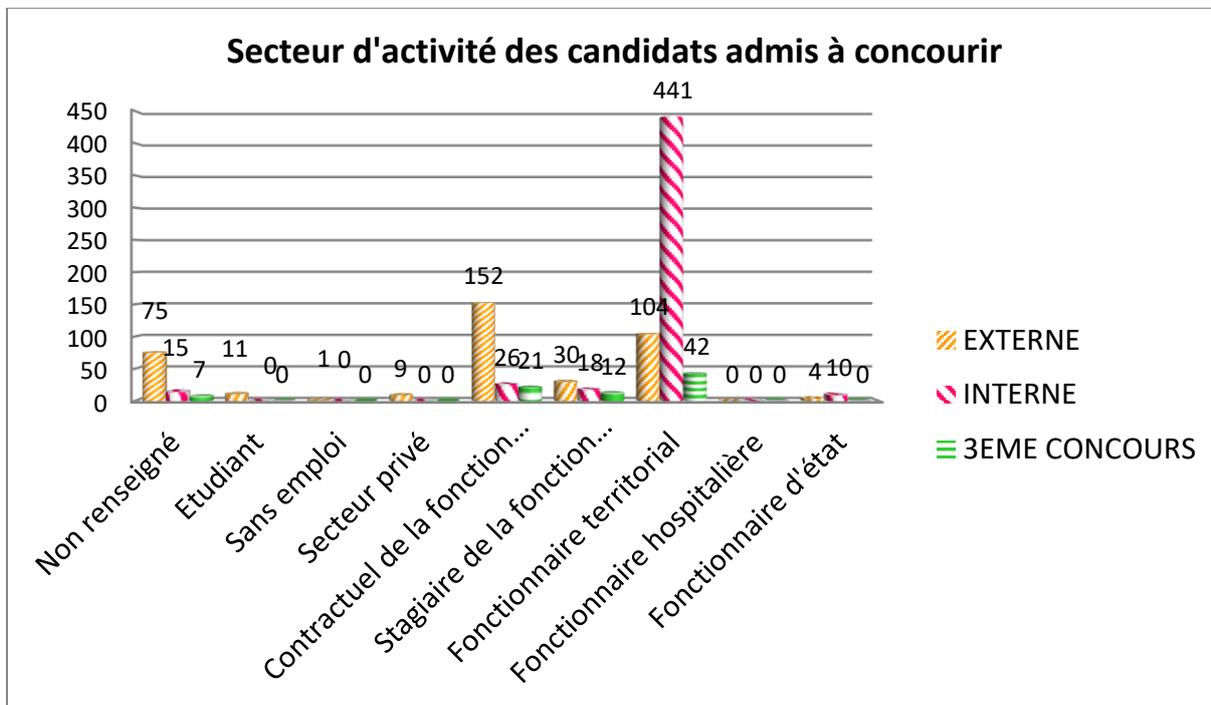
REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	22%	78%
Interne	11%	89%
3ème Concours	11%	89%



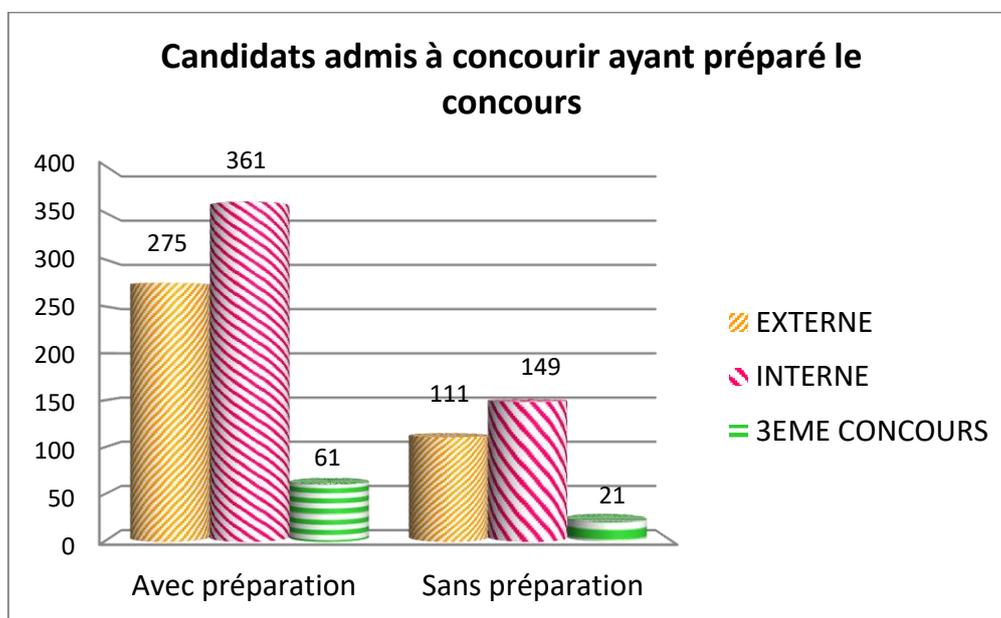
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	45%	35%	15%	5%
Interne	4%	38%	38%	20%
3ème Concours	4%	23%	54%	19%



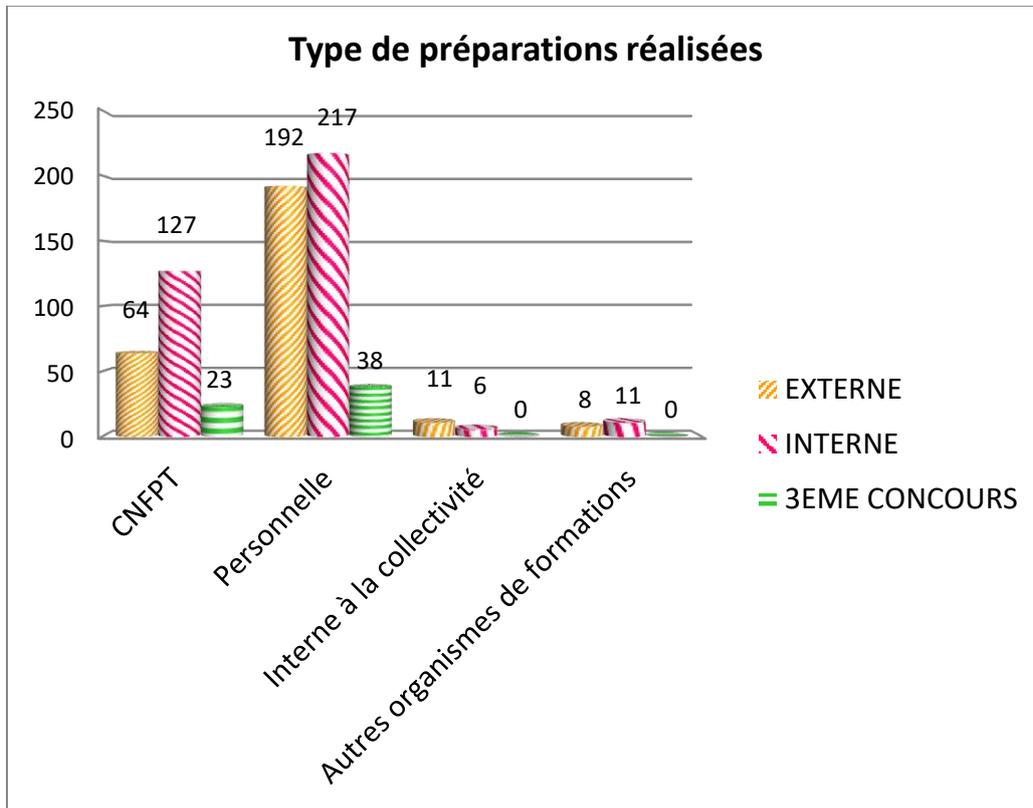
NIVEAU D'ÉTUDE	Parent d'au moins 3 enfants	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	1%		1%	30%	31%	37%
Interne	1%	5%	23%	32%	23%	16%
3ème Concours	1%	9%	27%	32%	20%	12%



SECTEUR D'ACTIVITE	Non renseigné	Etudiant	Sans emploi	Privé	Contractuel public	Stagiaire FP	Tit. FPT	Tit. FPE
Externe	19%	3%	0%	2%	39%	8%	27%	1%
Interne	3%	0%	0%	0%	5%	4%	86%	2%
3^{ème} Concours	9%	0%	0%	0%	26%	15%	51%	0%



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	71%	29%
Interne	71%	29%
3^{ème} Concours	74%	26%



TYPE DE PRÉPARATIONS RÉALISÉES	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	23%	70%	4%	3%
Interne	35%	60%	2%	3%
3ème Concours	38%	62%	0%	0%

6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

1 – Le concours externe

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (Durée : trois heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : trois heures ; coefficient 1)

191 candidats étaient présents aux épreuves d'admissibilité

soit 49.5% des candidats admis à concourir

Epreuves	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	386	0	15	8.7	8.5
Questions droit public et finances publiques		0	19	7.3	

32% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 61 candidats

24% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 46 candidats

Le jury a retenu **76 candidats pour passer l'épreuve orale.**

Rappel session 2021 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions</i>	<i>175</i>	<i>8.1</i>
<i>Questions droit public et finances publiques</i>		<i>7.4</i>
<i>Seuil d'admissibilité</i>	<i>9.50</i>	

2 – Le concours interne

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

238 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité

soit 46.7 % des candidats admis à concourir

Epreuves	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	510	1.5	16.00	8.5	9
Série de questions		1	15	6.8	

37% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 88 candidats

25% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 60 candidats

Le jury a retenu **82 candidats pour passer l'épreuve orale.**

Rappel session 2021 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions</i>	188	9.4
<i>Série de questions</i>	188	6.98
<i>Seuil d'admissibilité</i>	9.50	

3 – Le 3^{ème} concours

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- a) Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- b) Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

49 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité

soit 59.8% des candidats admis à concourir

Epreuves	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	82	3.5	15	8.6	9.25
Série de questions		2	15.5	7.83	

28.6% des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 14 candidats

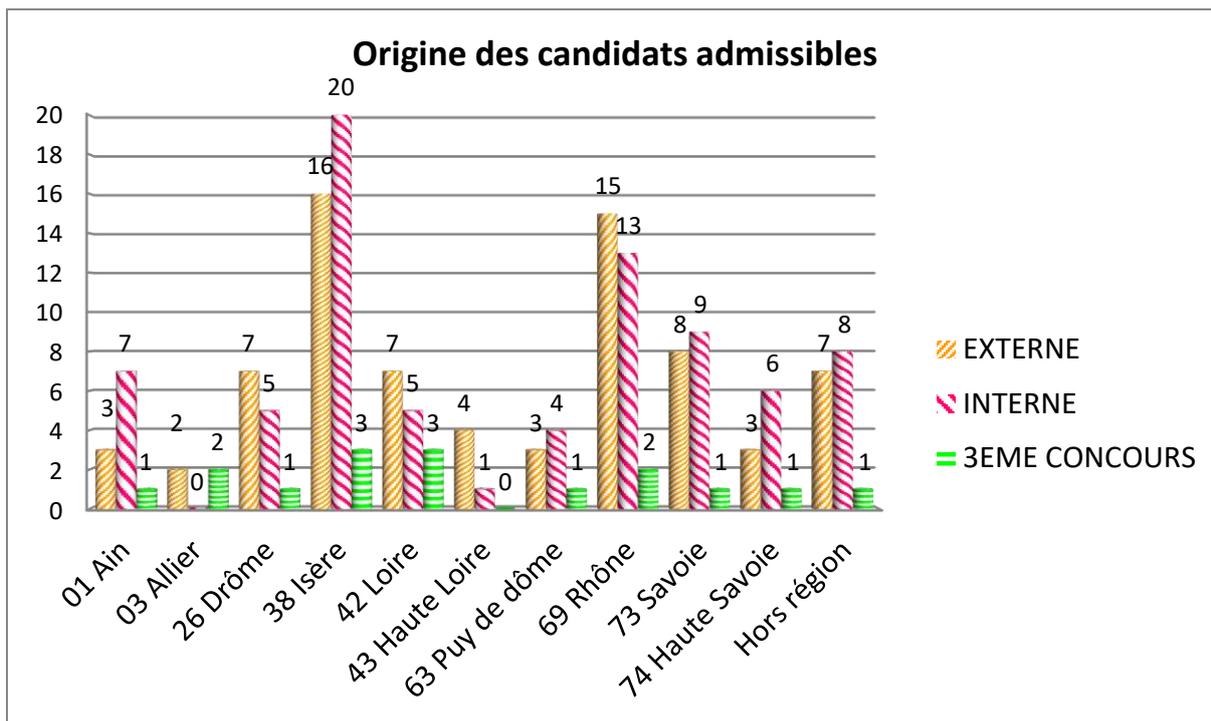
28.6% des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 14 candidats

Le jury a retenu **16 candidats pour passer l'épreuve orale.**

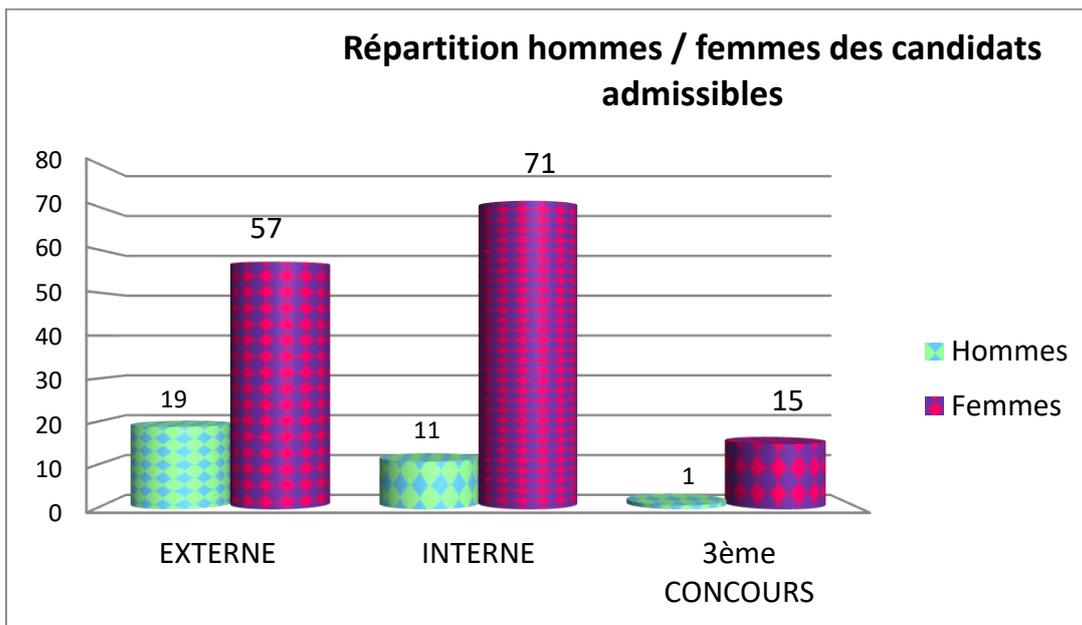
Rappel session 2021 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions</i>	52	9.84
<i>Série de questions</i>		7.66
<i>Seuil d'admissibilité</i>	10	

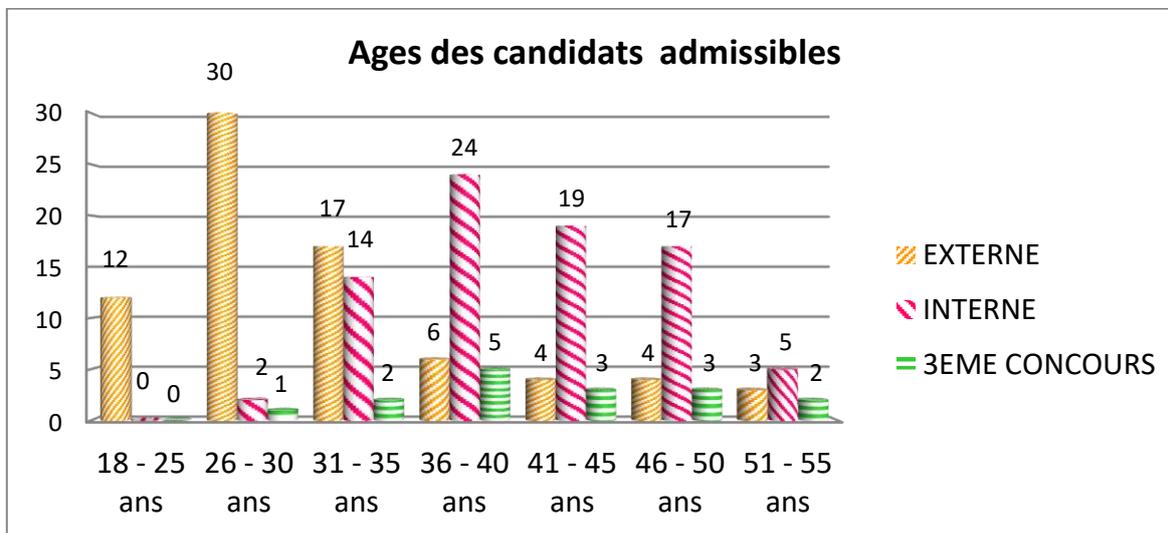
7 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ



	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	11	6%	4%	9%	6%
03 Allier	4	2%	3%	0%	13%
07 Ardèche	4	2%	1%	4%	0%
15 Cantal	1	1%	0%	1%	0%
26 Drôme	13	7%	9%	6%	6%
38 Isère	39	22%	21%	24%	19%
42 Loire	15	9%	9%	6%	19%
43 Haute Loire	5	3%	5%	1%	0%
63 Puy de dôme	8	5%	4%	5%	6%
69 Rhône	30	17%	20%	16%	13%
73 Savoie	18	10%	11%	11%	6%
74 Haute Savoie	10	6%	4%	7%	6%
Hors région	16	9%	9%	10%	6%
TOTAL	174	100%	76	82	16

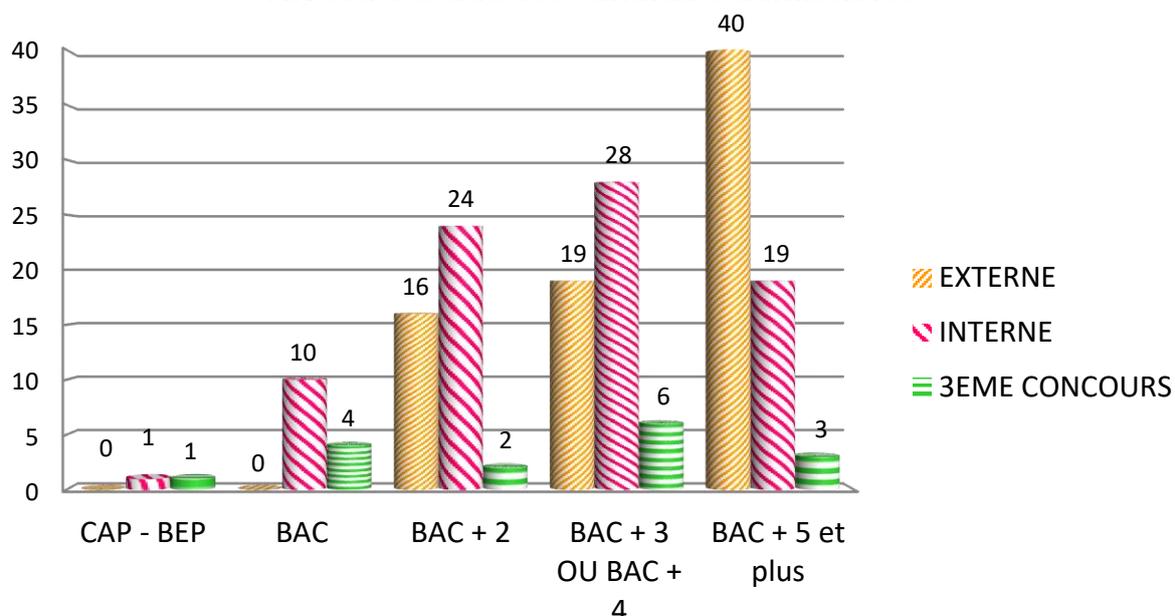


RÉPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	25%	75%
Interne	13%	87%
3ème Concours	6%	94%



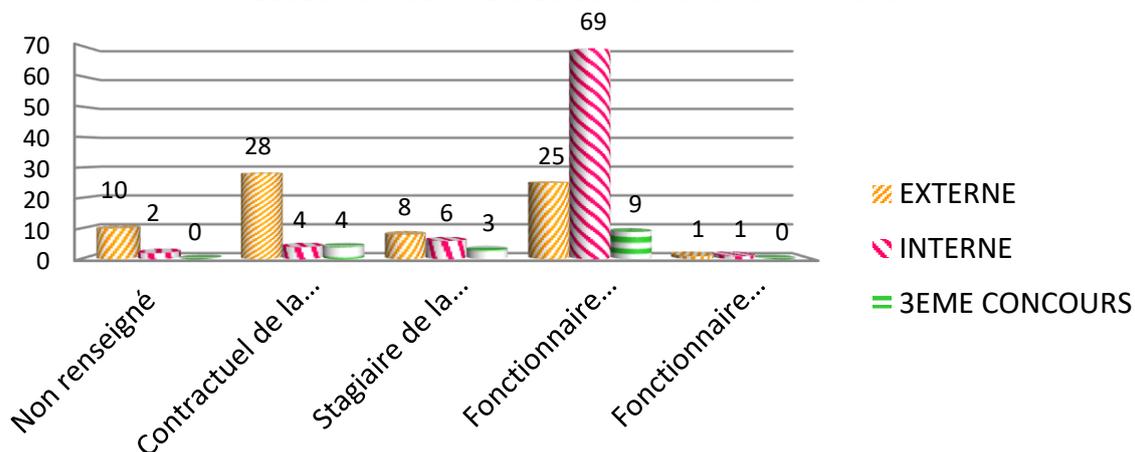
ÂGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	55%	30%	10%	4%
Interne	2%	46%	44%	7%
3ème Concours	6%	44%	38%	13%

Niveau d'étude des candidats admissibles

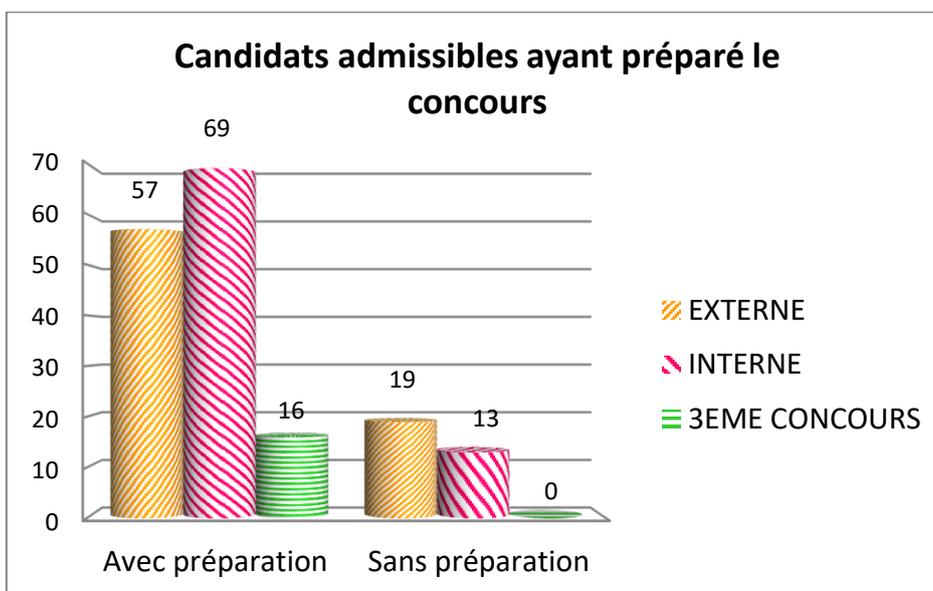


NIVEAU D'ÉTUDE	Parent 3 enfants	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	1%			21%	25%	53%
Interne		1%	12%	29%	34%	23%
3ème Concours		6%	25%	13%	38%	19%

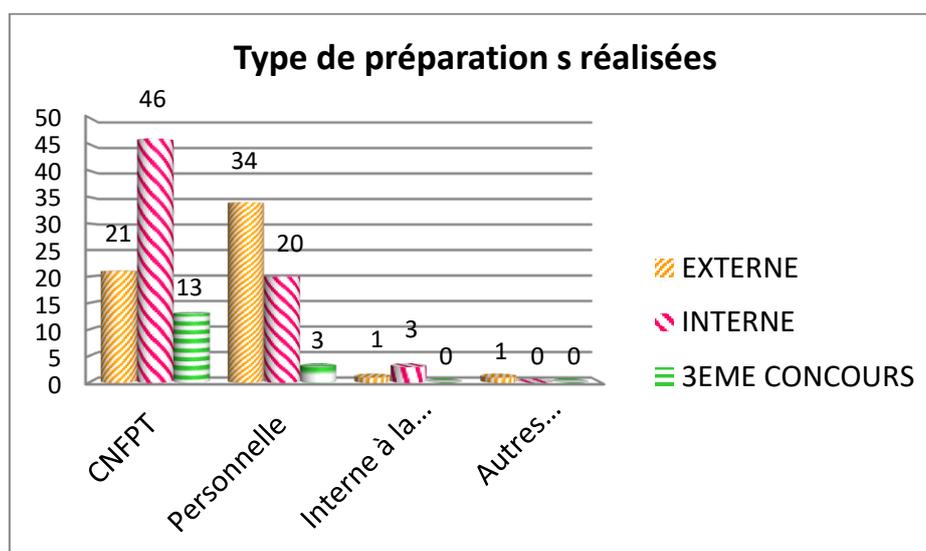
Secteur d'activité des candidats admissibles



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Non renseigné	Etudiants	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT	Tit. FPE
Externe	13%	4%	37%	11%	33%	1%
Interne	2%		5%	7%	84%	1%
3ème Concours			25%	19%	56%	



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	75%	25%
Interne	84%	16%
3ème Concours	100%	



Type	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	37%	59%	2%	2%
Interne	67%	29%	4%	
3ème Concours	81%	19%		

8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

1 – Le concours externe

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2023 :

Epreuve	Admissibles	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	76	75	6	19	12,2	10

58 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 10/20 soit 73,3 % des candidats admissibles

Le jury a fixé à **10** le seuil d'admission et a déclaré **58 candidats admis**.

Rappel session 2021 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>58</i>	<i>11.51</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>10.17</i>	

2 – Le concours interne

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2023 :

Epreuves	Admissibles	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	82	82	2	19	11.7	10,5

53 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 10/20 soit 64.6% des candidats admissibles

Le jury a fixé à **10,5** le seuil d'admission et a déclaré **52 candidats admis**.

Rappel session 2021 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>52</i>	<i>10.68</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>11.33</i>	

3 – Le 3^{ème} concours

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe.

(Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2023 :

Epreuves	Admissibles	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	16	16	5	18	11.4	11,33

9 candidats ont eu une note supérieure ou égale à 10/20 soit 56.2% des candidats admissibles

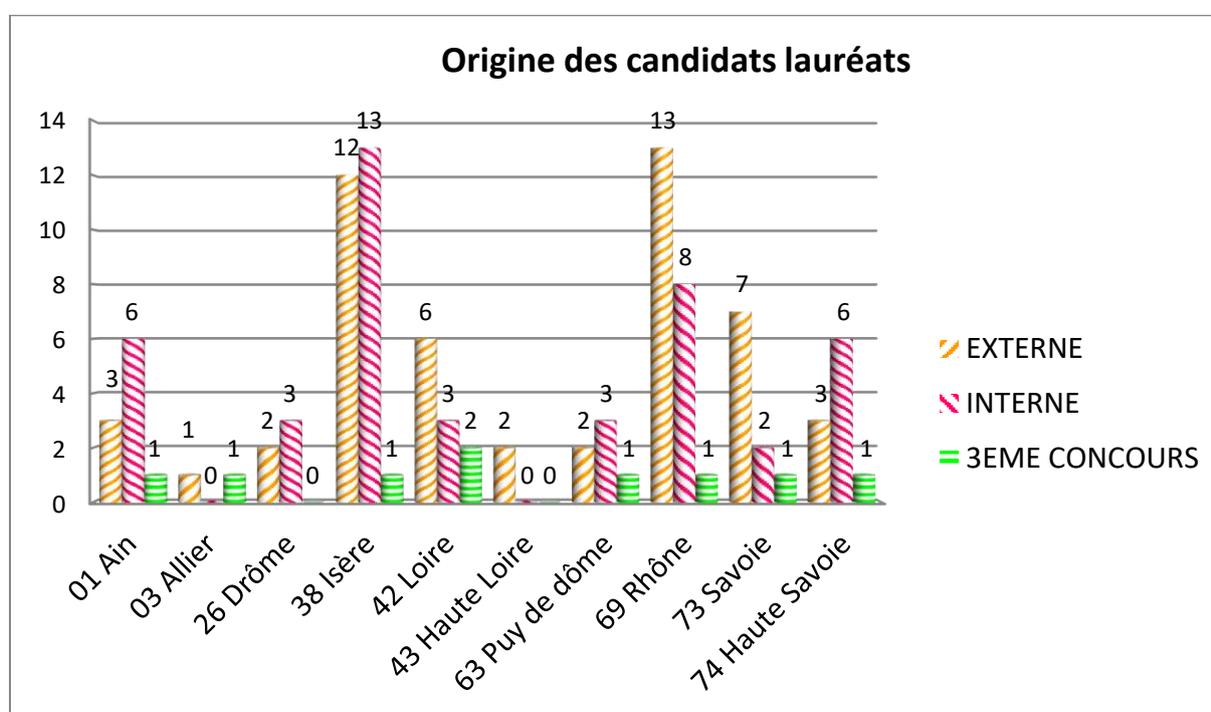
Le jury a fixé à **11** le seuil d'admission et a déclaré **9 candidats admis**.

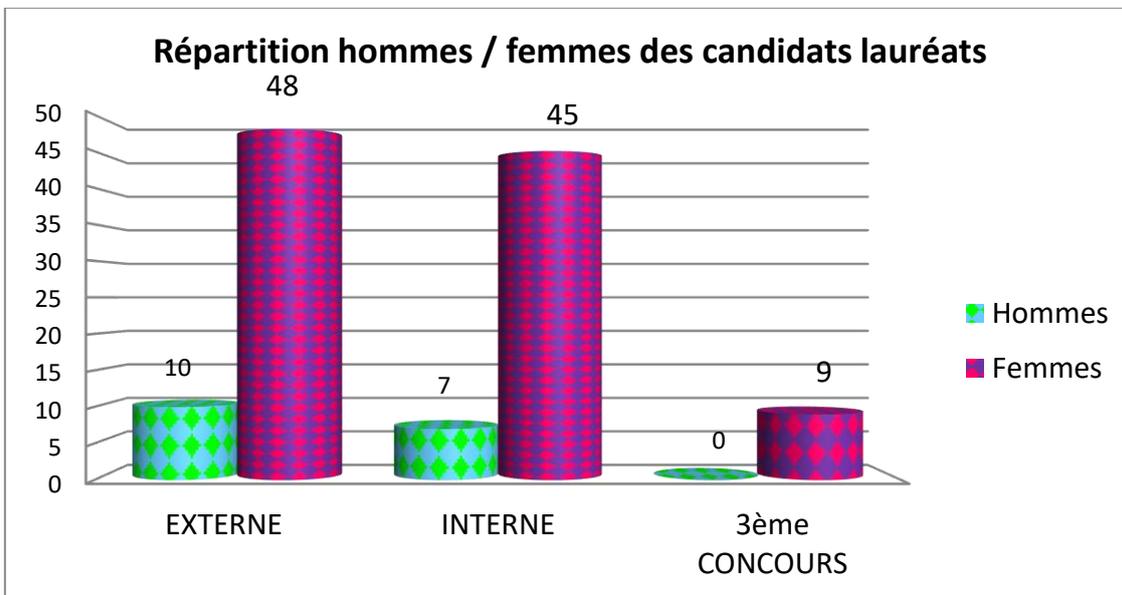
Rappel session 2021 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>20</i>	<i>10.6</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>10.67</i>	

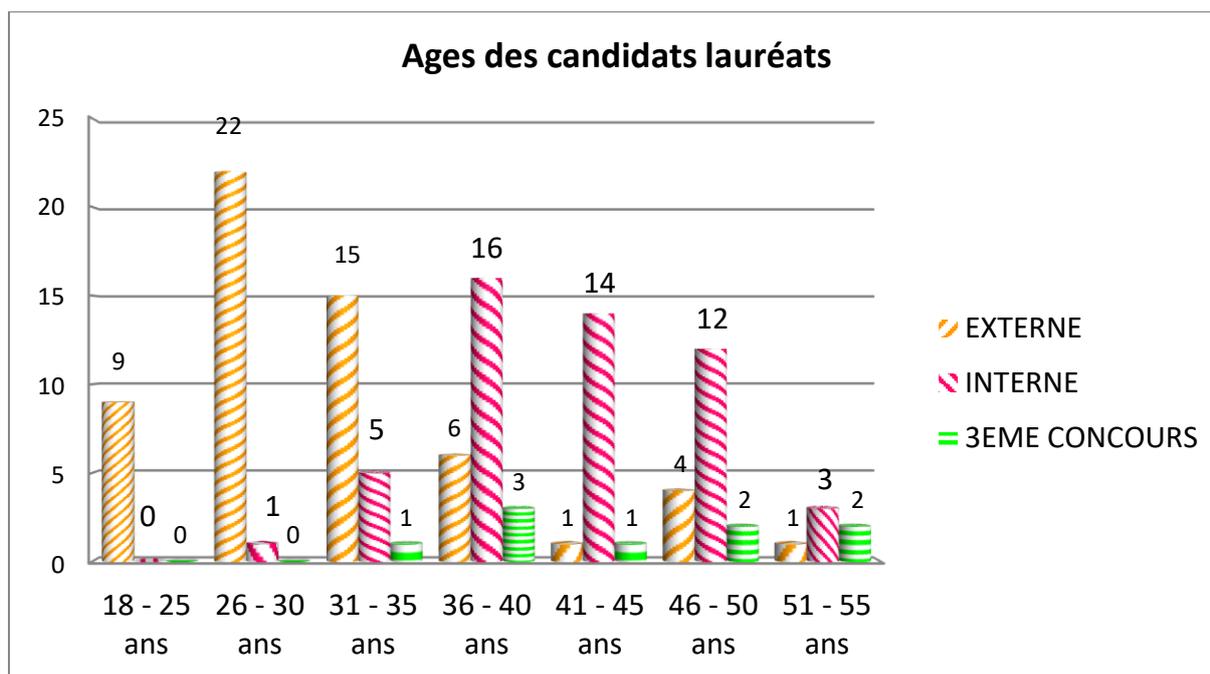
9 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	10	8%	3	6	1
03 Allier	2	2%	1		1
07 Ardèche	2	2%	1	1	
15 Cantal	0	0%	0		
26 Drôme	5	4%	2	3	
38 Isère	26	22%	12	13	1
42 Loire	11	9%	6	3	2
43 Haute Loire	2	2%	2		
63 Puy de dôme	6	5%	2	3	1
69 Rhône	22	18%	13	8	1
73 Savoie	10	8%	7	2	1
74 Haute Savoie	10	8%	3	6	1
Hors région	13	11%	6	7	
TOTAL	119	100%	58	52	9



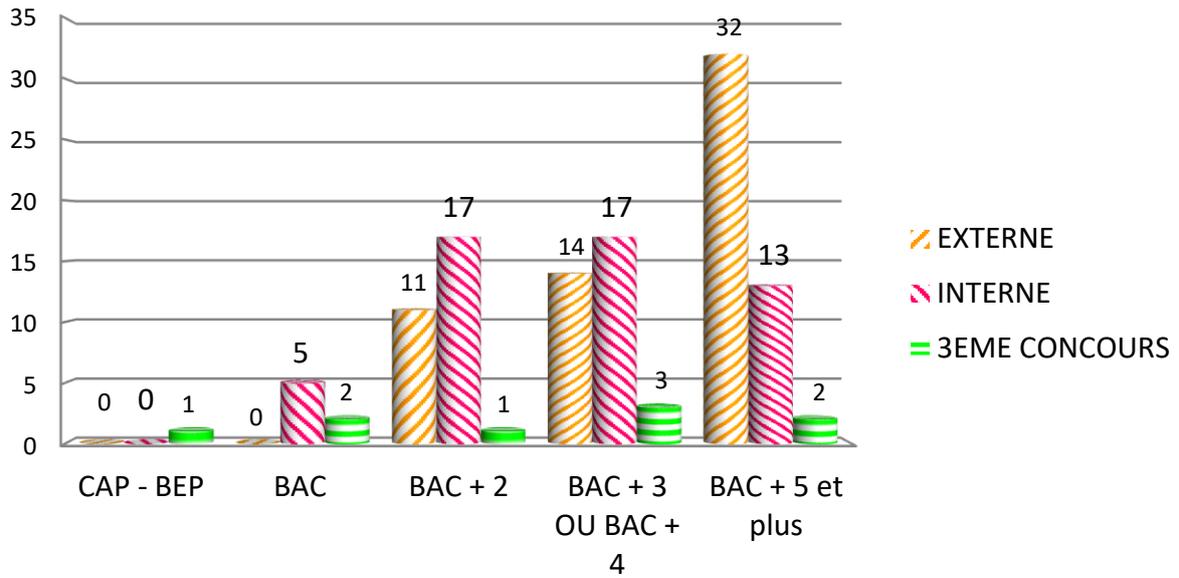


REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	17%	83%
Interne	13%	87%
3ème Concours		100%



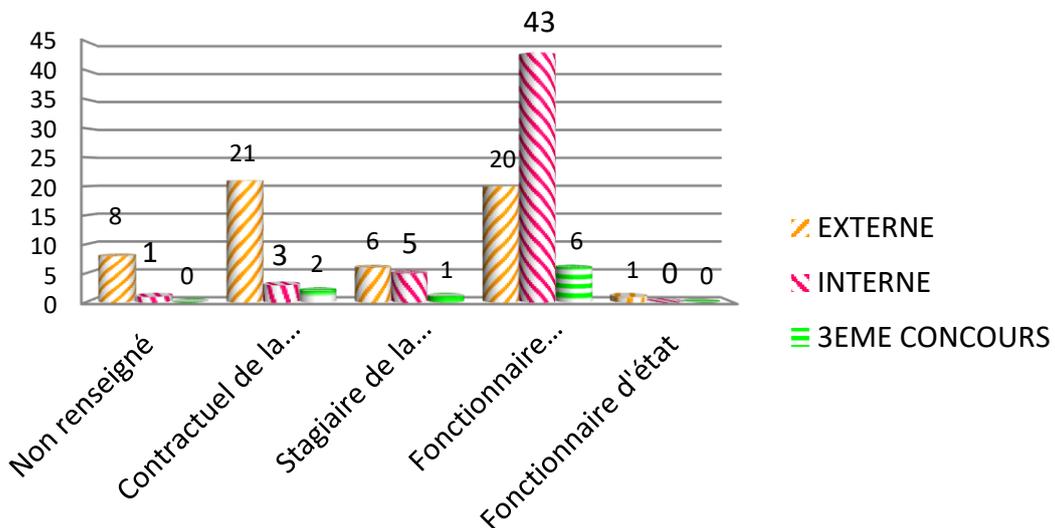
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	53%	36%	9%	2%
Interne	2%	40%	50%	8%
3ème Concours	0%	45%	33%	22%

Niveau d'étude des candidats lauréats

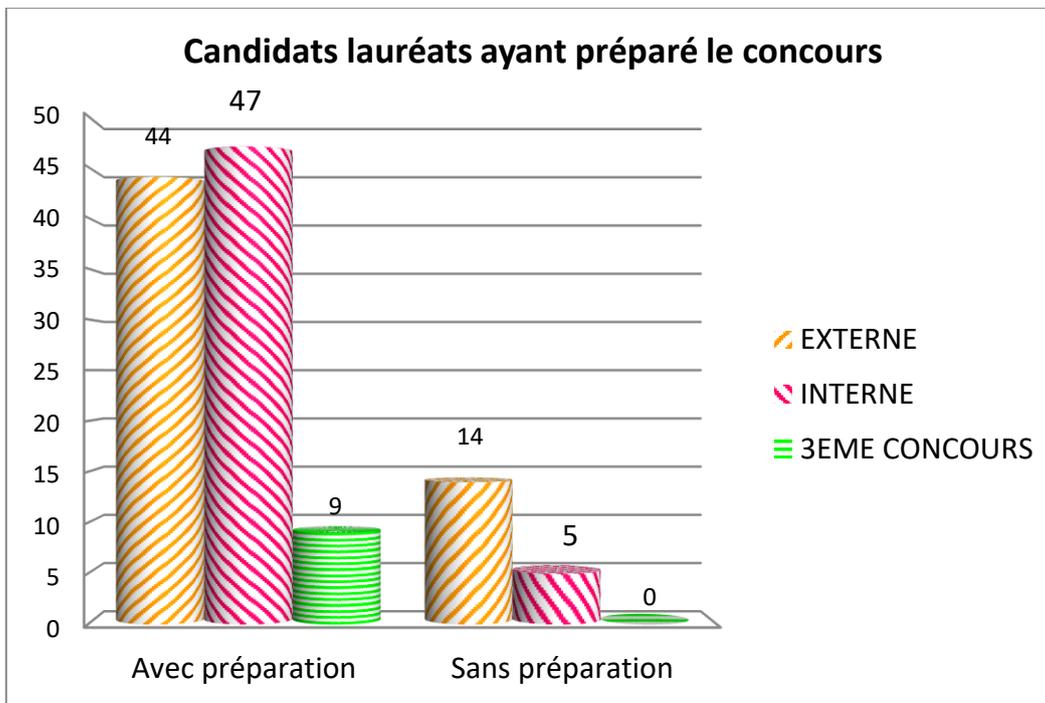


NIVEAU D'ETUDE	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe			19%	24%	55%
Interne		10%	32.5%	32.5%	25%
3ème Concours	11%	22%	11%	33%	22%

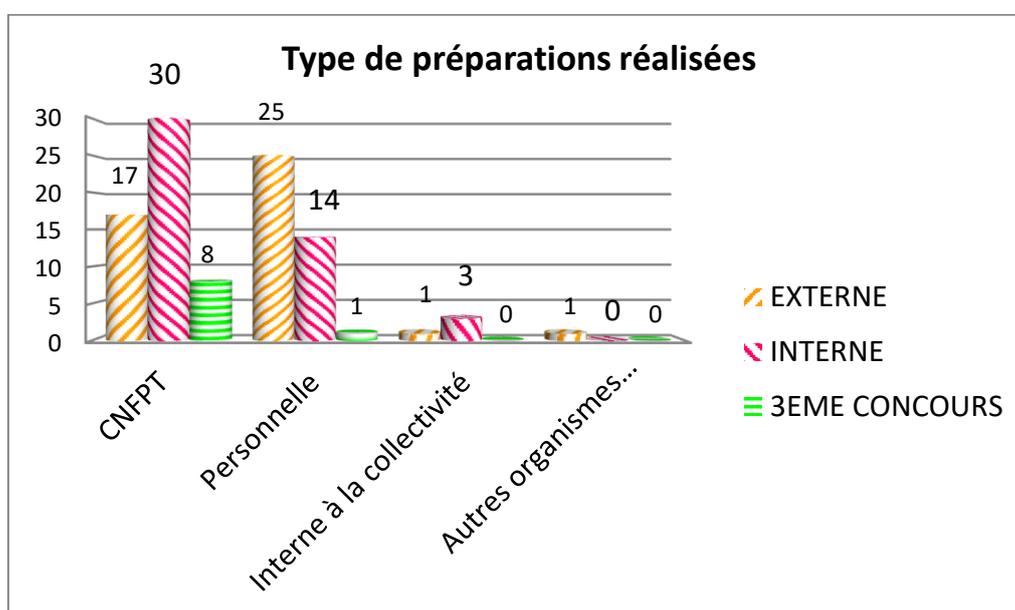
Secteur d'activité des candidats lauréats



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Non renseigné	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT	Tit. FPE
Externe	14%	36%	10%	34%	2%
Interne	2%	6%	10%	83%	
3ème Concours		22%	11%	67%	



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	76%	24%
Interne	90%	10%
3ème Concours	100%	



PRÉPARATION	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formation
Externe	39%	57%	2%	2%
Interne	64%	30%	6%	
3ème Concours	89%	11%		

10 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Épreuve écrite d'admissibilité

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats, le jury formule les remarques suivantes :

Pour le rapport avec propositions :

- Un sujet d'actualité.
- Si la première partie est assez bien développée par les candidats, la deuxième quant à elle, est traitée de manière très superficielle.

Pour la série de questions :

Niveau faible pour les 3 voies.

Épreuve orale d'admission

Après avoir auditionné les candidats lors des épreuves orales et analysé les résultats du concours, le jury formule les remarques suivantes :

- Des candidats bien préparés dans l'ensemble pour la présentation.
- Beaucoup de candidats très diplômés, très spécialistes mais qui n'arrivent pas à s'ouvrir sur d'autres domaines que le leur.
- Il y a encore pour cette session trop de méconnaissance sur le statut notamment chez les internes.

11 - LA FICHE TECHNIQUE

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE			3EME CONCOURS		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	978	174	119	386	76	58	510	82	52	82	16	9
Hommes	149	31	17	83	19	10	57	11	7	9	1	
Femmes	829	143	102	303	57	48	453	71	45	73	15	9
% Hommes	15%	18%	14%	22%	25%	17%	11%	13%	13%	11%	6%	0%
% Femmes	85%	82%	86%	78%	75%	83%	89%	87%	87%	89%	94%	100%
Âges des candidats												
18 - 25 ans	61	12	9	61	12	9	0	0	0			0
26 - 30 ans	135	33	23	113	30	22	19	2	1	3	1	0
31 - 35 ans	178	33	21	91	17	15	80	14	5	7	2	1
36 - 40 ans	173	35	25	46	6	6	115	24	16	12	5	3
41 - 45 ans	165	26	16	34	4	1	105	19	14	26	3	1
46 - 50 ans	129	24	18	24	4	4	87	17	12	18	3	2
51 - 55 ans	107	10	6	15	3	1	81	5	3	11	2	2
plus de 55 ans	30	1	1	2			23	1	1	5		
Origine des candidats par départements												
01 Ain	35	11	10	9	3	3	24	7	6	2	1	1
03 Allier	14	4	2	4	2	1	6			4	2	1
07 Ardèche	53	4	2	18	1	1	28	3	1	7		
15 Cantal	1	1	0	0	0	0	1	1		0		
26 Drôme	50	13	5	22	7	2	26	5	3	2	1	
38 Isère	264	39	26	103	16	12	137	20	13	24	3	1
42 Loire	73	15	11	28	7	6	37	5	3	8	3	2
43 Haute Loire	30	5	2	11	4	2	15	1		4		
63 Puy de dôme	59	8	6	25	3	2	25	4	3	9	1	1
69 Rhône	177	30	22	66	15	13	103	13	8	8	2	1
73 Savoie	77	18	10	38	8	7	37	9	2	2	1	1
74 Haute Savoie	57	10	10	26	3	3	26	6	6	5	1	1
Hors région	88	16	13	36	7	6	45	8	7	7	1	
Niveau d'études des candidats												
Non renseigné	2	0	0				2					
Parent d'au moins trois enfants	9	1	1	5	1	1	3			1		
CAP - BEP	34	2	1				27	1		7	1	1
BAC	140	14	7	3			115	10	5	22	4	2
BAC + 2	303	42	29	114	16	11	163	24	17	26	2	1
BAC + 3 OU BAC + 4	252	53	34	120	19	14	116	28	17	16	6	3
BAC + 5 et plus	238	62	47	144	40	32	84	19	13	10	3	2

Secteur d'activité												
Non renseigné	97	12	9	75	10	8	15	2	1	7		
Etudiant	11	3	2	11	3	2						
Sans emploi	1	1	0	1	1							
Secteur privé	9	0	0	9								
Contractuel de la fonction publique	199	36	26	152	28	21	26	4	3	21	4	2
Stagiaire de la fonction publique	60	17	12	30	8	6	18	6	5	12	3	1
Fonctionnaire territorial	587	103	69	104	25	20	441	69	43	42	9	6
Fonctionnaire hospitalière	0	0	0									
Fonctionnaire d'état	14	2	1	4	1	1	10	1				
Préparation												
CNFPT	214	80	55	64	21	17	127	46	30	23	13	8
Personnelle	447	57	40	192	34	25	217	20	14	38	3	1
Interne à la collectivité	17	4	4	11	1	1	6	3	3			
Autres organismes de formations	19	1	1	8	1	1	11					
Avec préparation	697	142	100	275	57	44	361	69	47	61	16	9
Sans préparation	281	32	19	111	19	14	149	13	5	21		